

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

SEANCE DU LUNDI 30 mars 2026

N° DE LA DELIBERATION : 2026009

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAINE, Maire.

Présents : Bergogne Romain, Chazeau Christelle, Croxo Stéphanie, Hillion Françoise, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Machet Thierry, Mansour Soufiane, Munoz-Garcia Lucas, Ollier Candice, Parmier Christine, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc, Sensen Karine

Absents : Chris BUCHON (Procuration à Stéphanie CROXO)

A été nommée secrétaire : Christine PARMIER

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à cette délibération : 15

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 030-213001092-20260330-DE2026009-DE

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

Objet de la délibération : ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AUX DIFFERENTS SYNDICATS

A la suite des élections municipales du quinze mars 2026, il est procédé au renouvellement des délégués et suppléants de la commune aux divers syndicats intercommunaux :

- SMEG : Syndicat d'Electrification

DELEGUES	SUPPLEANTS
Laine Jean-Michel	Lafont Eric
Sauvayre Jean-Luc	Parmier Christine

- SIVU DFCI du Mont Bouquet : Défense incendie

DELEGUES	SUPPLEANTS
BUCHON Chris	Recht Caroline
BERGOGNE Romain	Sauvayre Jean-Luc

- SIRP LES CALANDRELLES : Affaires scolaires

DELEGUES	SUPPLEANTS
LAINÉ Jean-Michel	Parmier Christine
Ollier Candice	Sensen Karine

- DELEGUES DEFENSE : Protection territoire

DELEGUE	SUPPLEANT
Sauvayre Jean-Luc	Lafont Eric

Le Conseil Municipal, à l'unanimité.

APPROUVE la nomination des délégués et suppléants aux différents syndicats ;

Après le vote des délégués aux différents Syndicats, le Conseil Municipal à l'unanimité nomme Madame Caroline Recht comme référent communal auprès de l'Etablissement Public Territorial de Bassin des GARDONS (EPTB).

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Gard.

LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

FAIT A EUZET, LE 30 MARS 2026

Le Conseil Municipal,



Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 31/03/2026
ID : 030-213001092-20260330-DE2026009-DE

BERGOGNE Romain		MANSOUR Soufiane	
BUCHON Chris		MUNOZ-GARCIA Lucas	
CHAZEAU Christelle		OLLIER Candice	
CROXO Stéphanie		PARMIER Christine	
HILLION Françoise		RECHT Caroline	
LAFONT Eric		SAUVAYRE Jean-Luc	
LAINÉ Jean-Michel		SENSEN Karine	
MACHET Thierry			

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.